



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU PAYS FLECHOIS**

✧ ∩ ✧ ∩ ✧

**SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2021**

✧ ✧

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI 8 AVRIL à 18 heures 00 minutes**, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle Coppélia à LA FLECHE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie DE LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Michel LANDELLE, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation <b>02/04/2021</b>	<u>Absents excusés</u> :
Nbre de membres en exercice : <b>45</b>	- Mme HERVE (pouvoir à M. LANDELLE)
Nbre de membres présents : <b>39</b>	- Mme PREZELIN (pouvoir à M. DESLANDES)
Nbre d'absents : <b>6</b>	- Mme JUGUIN-LALOYER (pouvoir à Mme METERREAU)
Nbre de pouvoirs : <b>5</b>	- M. MASLOH (pouvoir à M. KOUYATE)
Nbre de votants : <b>44</b>	- M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU)
	Mme LECOMTE-DENIZET
Madame Carine MENAGE, Vice-Présidente, est désignée secrétaire de séance	

**DELIBERATION N° DAG210408D004**

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE :  
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.),

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 11 février 2021,  
Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 1<sup>er</sup> avril 2021,

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif du S.P.A.N.C. pour l'exercice 2021.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour Extrait Conforme,

LA PRESIDENTE,

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20210408-DAG210408D004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2021